

La licence STAPS est une des filières les plus demandées à l'entrée à l'université et le nombre d'étudiants en première année a doublé en dix ans. Si comme toutes les licences générales, son caractère propédeutique conduit une grande majorité des diplômés à poursuivre leurs études, le plus souvent vers un master, elle présente aussi un caractère professionnalisant proche des licences professionnelles. Ainsi, au cours de leurs cursus en licence, 98% des diplômés de 2016 ont effectué au moins un stage et 70% au moins une mission bénévole, ce qui illustre de forts liens avec le monde professionnel et associatif. Les diplômés de licence STAPS peuvent dès lors faire le choix d'une insertion rapide sur le marché du travail, d'autant plus qu'ils possèdent pour nombre d'entre eux des diplômes complémentaires ou une certification dans le domaine du sport et de l'animation qui facilitent leur recherche d'emploi. Ainsi, 92% des diplômés de 2016 qui entrent directement sur le marché du travail sont en emploi trente mois après leur diplomation. Toutefois, les diplômés qui ont poursuivi leurs études, en particulier vers le master, bénéficient d'emplois de meilleure qualité et de conditions d'embauche plus avantageuses financièrement.

La licence générale STAPS, un diplôme professionnalisant

La licence « Sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS) associe à la fois la pratique sportive, des enseignements scientifiques et une formation professionnalisante. Initialement très fortement tournée vers la formation des professeurs d'EPS, la licence STAPS a connu un développement considérable depuis sa création en 1977, avec une forte augmentation du nombre d'étudiants suite à la suppression du concours d'entrée dans le cursus en 1984 et à la diversification des débouchés en lien avec l'essor du secteur du sport et de la pratique sportive dans la société civile. Organisée autour de cinq mentions, la licence STAPS prépare à différents métiers dans le secteur du sport et de l'animation.

Il existe actuellement une cinquantaine de structures universitaires rattachées à cette section, réparties sur l'ensemble du territoire national. Filière attractive et en tension, la filière STAPS concerne près de 60 000 étudiants en 2019-2020 et, le nombre d'étudiants en 1^{re} année a doublé en dix ans. Avec près de 120 000 vœux en 2020 sur Parcoursup, c'est la troisième licence la plus demandée. Quels sont pour autant les parcours d'études et l'insertion professionnelle de ces diplômés ?

À partir des résultats d'une enquête lancée en décembre 2018 auprès de la promotion 2016 des diplômés d'une licence générale en STAPS (*Encadré*), cette étude a pour

objectif de retracer les parcours d'études et professionnels de ces diplômés trente mois après l'obtention de leur licence.

Des diplômés majoritairement masculins sauf dans la mention « Activité physique adaptée et santé »

La licence STAPS est organisée en cinq spécialités, plus communément appelées « mentions » ou « parcours-type ». Après un tronc commun, les étudiants sont amenés à effectuer un choix d'orientation parmi les cinq mentions proposées : « Management du sport » (MS), « Entraînement sportif » (ES), « Ergonomie du sport et performance motrice » (ERGO), « Activité physique adaptée et santé » (APAS) et « Éducation et motricité » (EM) (*Encadré 1*).

Le contingent d'étudiants diplômés dans chacune des cinq mentions de licence STAPS est assez variable. La mention « Éducation et motricité », qui oriente principalement vers le master enseignement préparant au professorat en EPS, est la plus répandue et concerne près de quatre diplômés sur dix. Les mentions « Activité physique adaptée et santé », « Entraînement sportif » et « Management du sport » rassemblent chacune entre 15 et 20% des diplômés de licence (*Figure 1*). Le faible effectif de diplômés dans la mention « Ergonomie du sport et performance motrice » (2%) s'explique par

Encadré 1 : La formation de la licence générale en STAPS

La licence STAPS commence par un tronc commun à tous les étudiants qui comprend :

- un volet scientifique : sciences du vivant (anatomie, physiologie, biomécanique, etc.), sciences humaines (psychologie, sociologie, histoire du sport, etc.), informatique ;
 - des enseignements d'activités physiques sportives et artistiques abordés sur un plan pratique (initiation ou perfectionnement) et théorique (étude des techniques, pédagogie, réglementation, analyse de l'activité). Différentes disciplines sont abordées (natation, gymnastique, athlétisme, sports collectifs, danse, etc.), avec une offre variable selon les établissements. Dans certains cas, un ou plusieurs enseignements sportifs sont imposés ;
 - des savoirs méthodologiques et associés aux pratiques sportives comme du secourisme.
- Au cours de la licence, les étudiants s'orientent vers une spécialisation correspondant à un

domaine professionnel spécifique. Selon les établissements, la construction pédagogique du parcours STAPS peut différer et la spécialisation peut survenir au cours de la deuxième ou de la troisième année de licence. Selon les établissements, on parle de « mention » ou de « parcours-type ».

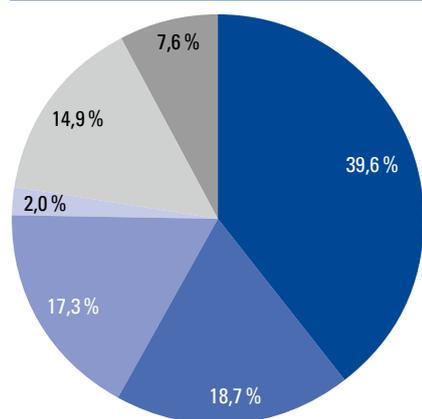
Il existe cinq mentions qui préparent à des métiers différents :

- Éducation et motricité : cette mention cible l'enseignement des activités physiques et sportives. C'est la spécialisation la plus adaptée pour présenter, au niveau master (MEEF), les concours de l'enseignement afin de devenir professeur d'EPS.
- Activité physique adaptée et santé : cette mention vise des débouchés professionnels dans le domaine de l'enseignement des activités physiques adaptées à destination de personnes

âgées, malades, en situation de handicap, en difficulté sociale ou touchée par la perte d'autonomie. Elle s'adresse à des étudiants motivés par les domaines de la santé et de la prévention par l'activité physique et le sport.

- Entraînement sportif : l'objectif de cette mention est de former des professionnels de l'entraînement, de l'animation, de la préparation physique, ainsi que des cadres sportifs dans les fédérations et associations.
- Ergonomie et performance motrice : cette mention vise des débouchés professionnels autour de l'ingénierie sportive (amélioration du matériel sportif, du confort du pratiquant, optimisation de sa performance, etc.).
- Management du sport : cette mention est orientée vers la gestion et le management de structures sportives, l'organisation d'événements sportifs ou la commercialisation de produits et services sportifs.

FIGURE 1 - Répartition des diplômés selon la mention de la licence STAPS (en %)



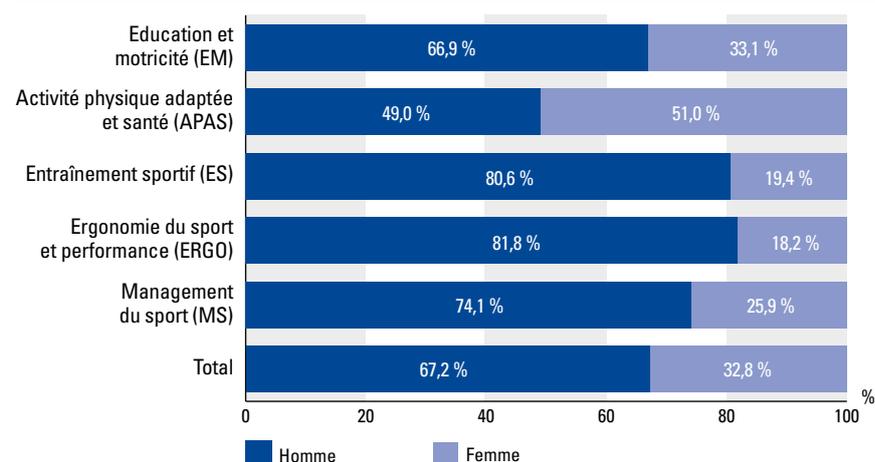
- Éducation et motricité (EM)
- Activité physique adaptée et santé (APAS)
- Entraînement sportif (ES)
- Ergonomie du sport et performance (ERGO)
- Management du sport (MS)
- Mention inconnue

Champ : ensemble des 3 983 répondants représentatifs des 6 299 diplômés de licence STAPS dans le champ de l'enquête.
Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à trente mois des diplômés de licence STAPS en 2016.

une offre de formation moindre comme en témoigne le faible nombre d'établissements qui propose cette spécialité (5 universités seulement en France).

Plus des deux tiers des diplômés de licence STAPS en 2016 sont des hommes (Figure 2). Si cette proportion est le reflet d'écart déjà genrés parmi les inscrits, elle varie selon la mention. Les hommes sont largement majoritaires sauf dans la mention « Activité physique adaptée et santé »

FIGURE 2 - Répartition des diplômés par sexe selon la mention de licence STAPS (en %)



Modalité non-reproduite : mention inconnue de la licence.

Champ : ensemble des 3 983 répondants représentatifs des 6 299 diplômés de licence STAPS dans le champ de l'enquête.
Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à trente mois des diplômés de licence STAPS en 2016.

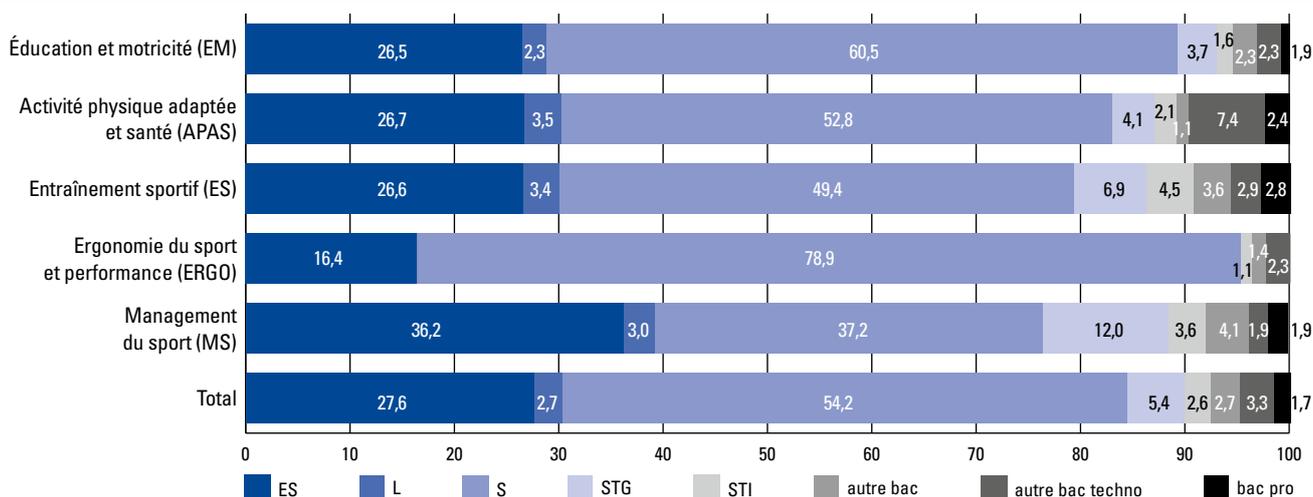
(APAS) qui compte 51 % de femmes. Les mentions « Entraînement sportif » (ES) et « Ergonomie du sport et performance motrice » (ERGO) sont les mentions les plus « masculines », avec plus de 80 % d'hommes parmi les diplômés.

Des taux de réussite en trois ans plus élevés pour les bacheliers scientifiques

Les diplômés de licence STAPS sont très majoritairement titulaires d'un baccalauréat général (84 %), le plus souvent scientifique (S, 54 %) puis économique et social

(ES, 28 %). Les bacheliers technologiques représentent au total 11 % des diplômés, dont 5 % pour la seule série STG à savoir les sciences et techniques de gestion (Figure 3). À l'exception des mentions « Entraînement sportif » (ES) et « Management du sport » (MS), où ils constituent néanmoins la part la plus importante de diplômés, les bacheliers scientifiques représentent plus de 50 % de l'ensemble des diplômés dans les autres spécialités de licence STAPS. Les diplômés issus d'un baccalauréat ES, ainsi que d'un baccalauréat STG dans des proportions moindres, sont plus fortement représentés au sein de la mention « Management du sport » qu'ailleurs.

FIGURE 3 - Répartition des diplômés par série du baccalauréat selon la mention de licence STAPS (en %)



Modalité non-reproduite : mention inconnue de la licence.

Sigles bac : ES économique et social, L littéraire, S scientifique, STG sciences et techniques de gestion, STI sciences et technologies industrielles.

Champ : ensemble des 3 983 répondants représentatifs des 6 299 diplômés de licence STAPS dans le champ de l'enquête.

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à trente mois des diplômés de licence STAPS en 2016.

55 % des diplômés 2016 ont obtenu leur licence STAPS trois ans après l'obtention de leur baccalauréat. D'une manière générale, le taux de réussite varie très fortement en fonction de la série du baccalauréat des étudiants inscrits en L1. Pour l'ensemble des néobacheliers inscrits en L1 STAPS à la rentrée 2012, le taux de diplomation en 3 ou 4 ans s'élève à environ 40 %. Pour les bacheliers généraux inscrits en licence STAPS, il s'échelonne de 33 % pour les bacheliers L, à 47 % pour les bacheliers ES et jusqu'à près de 58 % pour les bacheliers S. Pour les bacheliers professionnels et technologiques, les taux de réussite en 3 ou 4 ans sont faibles voire très faibles (respectivement 5 % et 20 %)¹.

Une licence générale fortement professionnalisée

Au cours de leurs cursus en licence STAPS, 98 % des diplômés ont effectué au moins un stage. Ce taux très élevé est nettement supérieur à celui des autres licences générales (61 % en moyenne) et comparable à celui des licences professionnelles². Il démontre une forte intrication entre les études en STAPS et le monde professionnel et associatif. En effet, plus de quatre diplômés sur dix ont même effectué trois

stages ou plus pendant la licence toutes mentions confondues (55 % pour la mention « Activité physique adaptée et santé »). Ils sont également plus de 70 % à avoir participé à au moins une mission bénévole au cours de leur cursus. Pour plus de la moitié d'entre eux, le nombre de missions réalisées est supérieur ou égal à trois. Ces différents éléments illustrent le caractère particulièrement professionnalisant de la licence STAPS par rapport aux autres diplômes de licence générale.

Des diplômés souvent titulaires d'autres diplômes ou certifications dans le domaine du sport et de l'animation

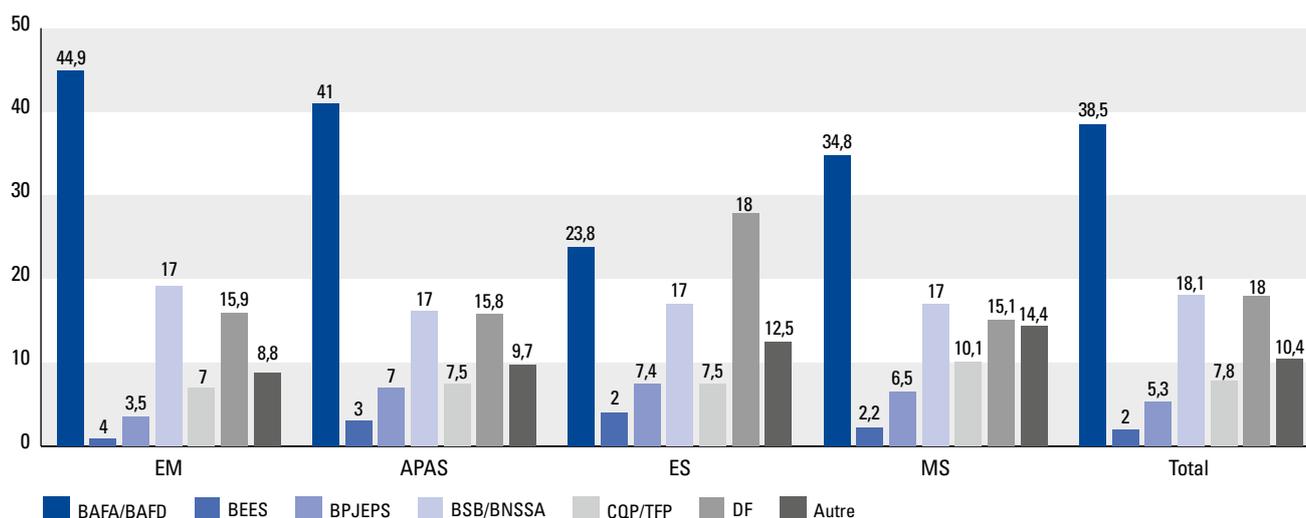
Pour les emplois dans le secteur du sport ou de l'animation, la réglementation impose la détention d'un diplôme ou d'une certification enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui garantit la compétence de son titulaire en matière de sécurité, d'encadrement et d'animation. Être par exemple titulaire d'un brevet de surveillant de baignade, c'est l'assurance pour un étudiant de trouver un job d'été tout en accumulant une expérience utile, qui pourra être valorisée à l'entrée sur le marché du travail.

Aussi nombre d'étudiants sont-ils titulaires d'un diplôme ou d'une certification complémentaire dans le champ du sport ou de l'animation. Au total, près de 42 % des diplômés de licence STAPS sont détenteurs d'un

autre diplôme au moment de l'enquête. Les proportions observées, mais également les diplômes concernés, varient selon la mention de la licence en regard des débouchés professionnels potentiels. C'est par exemple au sein de la mention « Entraînement sportif » (ES) que la part des détenteurs de ces diplômes connexes est la plus importante (54 % en ont obtenu au moins un). Les diplômés de la mention « Management du sport » (MS) sont les moins concernés (30 %). L'offre de diplômes dans le champ du sport ou de l'animation est importante, en lien avec la grande variété d'emplois disponibles, notamment saisonniers. Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et/ou de directeur (BAFA/BAFD) représente près de 40 % des diplômes ou certifications supplémentaires obtenus par les diplômés de licence STAPS (Figure 4). Le BAFA est une certification non professionnelle, accessible dès 17 ans, qui autorise son détenteur à encadrer un public de 3 à 17 ans en accueil collectif de mineurs. Viennent ensuite les diplômes fédéraux (DF) et, les brevets de surveillant de baignade (BSB) ou les brevets nationaux de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) avec 18 % chacun. Les certificats de qualification professionnelle (CQP) et les titres à finalité professionnelle (TFP) qui permettent de faire reconnaître les compétences acquises au niveau de la branche professionnelle ou d'une fédération sportive concernent plus d'un diplômé sur dix. Enfin, parmi les diplômes délivrés par le ministère des Sports, les brevets professionnels

1. Source SISE (Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant) - Résultats.
2. Voir publication NI SIES 20.14 – Les stages durant les premières années en études supérieures : les spécificités de chaque formation.

FIGURE 4 - Distribution des diplômes et brevets liés aux activités physiques et sportives ou à l'animation selon la mention de licence STAPS (en %)



Modalités non-reproduites : mention inconnue de la licence, ergonomie du sport et performance (ERGO).

Sigles diplômes et brevets : BAFA/BAFD brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et/ou de directeur, BEES brevet d'état d'éducateur sportif, BPJEPS brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, BSB/BNSSA brevet de surveillant de baignade/brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, CQP/TFP certificat de qualification professionnelle/titre à finalité professionnelle, DF diplôme fédéral.

Champ : 1 645 répondants ayant déclaré avoir obtenu un diplôme ou un brevet lié aux APS représentatifs de 2 605 diplômés de licence STAPS dans le champ de l'enquête, soit 42 % des diplômés du champ de l'enquête.

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à trente mois des diplômés de licence STAPS en 2016.

de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) représentent 5 % des diplômes connexes obtenus et les brevets d'état d'éducateur sportif (BEES) 2 %.

Les diplômes et certifications du champ du sport et de l'animation ne sont pas obtenus au même moment dans le cursus universitaire, même s'ils le sont en majorité pendant la licence STAPS (65 %). D'une manière générale, le moment de l'obtention est étroitement lié à la nature du diplôme ou de la certification. L'obtention de titres à finalité professionnelle (TFP) ou de certificats de qualification professionnelle (CQP) nécessite par exemple d'avoir des expériences professionnelles à valoriser. Les diplômes fédéraux et les BPJEPS sont quant à eux plus souvent obtenus après la licence.

La poursuite d'études à l'issue de la licence STAPS est fréquente mais dépend de la spécialité choisie

Les diplômés de licence STAPS figurent parmi les étudiants qui poursuivent le moins leurs études à l'université l'année suivant leur diplomation : ils sont 25 % à quitter l'université³ contre 20 % en moyenne pour les diplômés de licence générale. Cet écart ne signifie pas pour autant que les diplômés

de licence STAPS poursuivent moins fréquemment leurs études que les autres diplômés de licence générale. En effet, un certain nombre poursuivent leur formation initiale en dehors du champ de l'université, voire de l'enseignement supérieur, en préparant par exemple des diplômes délivrés par le ministère chargé des sports (BEES, BPJEPS...) évoqués précédemment.

Ainsi, seuls 18 % des diplômés de licence STAPS en 2016 déclarent ne pas poursuivre d'études en 2016-2017.

Le caractère propédeutique de la licence STAPS est d'ailleurs confirmé par le taux de poursuite ou de reprise d'études dans les trois années qui suivent l'obtention du diplôme qui s'élève à 86 %. Ainsi, l'insertion professionnelle directe (trajectoire III) ne concerne que 14 % des diplômés (Encadré 2 et Figure 5). Une part équivalente des diplômés (15 % d'entre eux) recherche l'insertion

sur le marché du travail après une année d'études supplémentaire (trajectoire PII), le plus souvent en Master 1 (77 %), plus rarement dans une autre licence générale (10 %) ou professionnelle (5 %).

Un tiers des diplômés de licence STAPS continuent leurs études pendant deux ans après leur licence (trajectoire PPI). Ces parcours correspondent principalement à des poursuites d'études vers le Master 2 : 93 % des diplômés dans cette trajectoire étaient inscrits en Master 1 en 2016/2017 et 85 % en Master 2 en 2017/2018. Environ 30 % des diplômés continuent leurs études supérieures pendant les trois années suivant leur licence (trajectoire PPP). Ils sont le plus souvent (59 %) inscrits en Master 2 en 2018/2019. Ces parcours correspondent à un accès différé au Master 2 (redoublement Master 1, doubles diplômes, réorientations, etc.) plutôt qu'à un doctorat

Encadré 2 : les trajectoires d'études des diplômés de licence STAPS

Dans la suite de cette note d'information, nous distinguerons 5 types de trajectoires principales parmi les diplômés de licence STAPS :

- **Trajectoire III** : diplômés n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les trois années suivant l'obtention de la licence STAPS.
- **Trajectoire PII** : diplômés qui ont poursuivi leurs études une année supplémentaire (2016/2017) puis qui ont cherché à s'insérer sur le marché du travail.

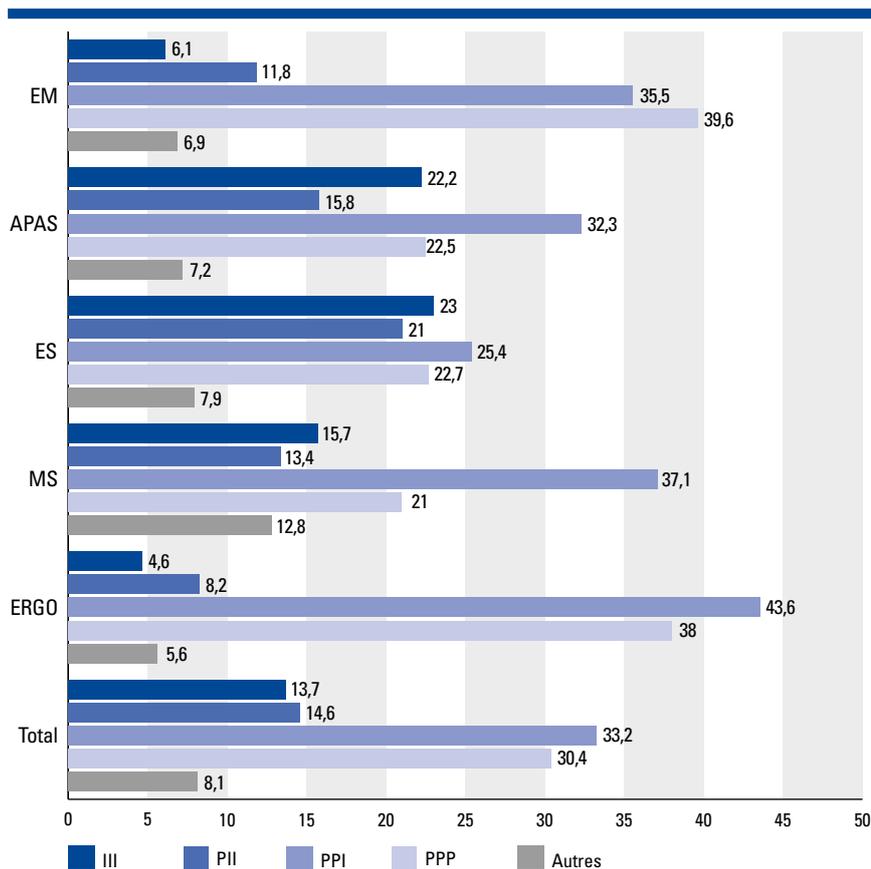
- **Trajectoire PPI** : diplômés qui ont poursuivi leurs études deux années supplémentaires (2016/2017 et 2017/2018) puis qui ont cherché à s'insérer.

- **Trajectoire PPP** : diplômés en situation de poursuite d'études durant les trois années suivant l'obtention de leur licence.

- **Autres trajectoires** : diplômés qui ont effectué une ou deux années d'études supplémentaires de manière non linéaire.

3. Annexes de la Note Flash « Parcours et réussite en master : les résultats de la session 2016 - NF n° 1 - Février 2018 »

FIGURE 5 - Répartition des diplômés par mention de licence STAPS selon la trajectoire de poursuite d'études (en %)



Modalité non-reproduite : mention inconnue de la licence.

Sigles trajectoires : PPP poursuite d'études durant les trois années suivant le diplôme de licence, PPI poursuite d'études de deux années immédiatement après le diplôme de licence, PII poursuite d'études d'une seule année immédiatement après le diplôme de licence, III pas de poursuite ou de reprise d'études durant les trois années suivant le diplôme de licence.

Champ : ensemble des 3983 répondants représentatifs des 6 299 diplômés de licence STAPS dans le champ de l'enquête.

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à trente mois des diplômés de licence STAPS en 2016.

qui ne concerne que 3 % des diplômés de licence STAPS.

Pour finir, 8 % des trajectoires à l'issue de la licence STAPS correspondent à des poursuites d'études non linéaires et ne s'inscrivent pas dans l'un des parcours précédents. Pour près de la moitié d'entre elles, il s'agit d'une trajectoire de poursuite immédiate à l'issue de la licence, avant une tentative d'insertion sur le marché du travail en 2017/2018 et un retour aux études au moment de l'enquête.

Les trajectoires des diplômés de licence STAPS dépendent aussi de la mention choisie. Les diplômés des mentions « Entraînement sportif » (ES) et « Activité physique adaptée et santé » (APAS) sont plus nombreux à chercher à s'insérer immédiatement et durablement sur le marché du travail (respectivement 23 % et 22 %). À l'autre extrémité, la mention « Éducation et motricité » (EM) est la mention où les diplômés poursuivent le plus (94 %) et le plus longtemps leurs études (40 % de poursuite d'études de trois années à l'issue de la licence). C'est

d'ailleurs la seule mention où la trajectoire PPP est la plus représentée. Dans les autres mentions, la trajectoire de poursuite la plus fréquente est celle de deux années consécutives à l'obtention de la licence avant une insertion sur le marché du travail (trajectoire PPI). La mention « Entraînement sportif » (ES) se distingue néanmoins par une proportion moins élevée de diplômés poursuivant leurs études deux années immédiatement après la licence (25 %). Enfin, la mention « Management du sport » (MS) est celle qui présente la part la plus importante de diplômés ayant emprunté une trajectoire non linéaire (13 %).

Des diplômés de licence STAPS bien insérés sur le marché du travail

Dans la suite de cette étude et à des fins de comparabilité, sont considérés en situation d'insertion professionnelle l'ensemble des diplômés qui ne poursuivent pas d'études au 1^{er} décembre 2017 puis au 1^{er} décembre 2018,

soit dix-huit mois et trente mois après l'obtention de leur licence. En effet, nombre de diplômés de licence STAPS cumulent emploi et études : 28 % des licenciés de la session 2016 en poursuite d'études en 2017/2018 occupent un emploi au 1^{er} décembre 2017, 44 % en poursuite d'études en 2018/2019 occupent un emploi au 1^{er} décembre 2018.

Par ailleurs, selon leur trajectoire de poursuite d'études après la licence, les diplômés n'ont pas tous à ces dates la même ancienneté sur le marché du travail. Au 1^{er} décembre 2018, cette ancienneté est de trente mois pour les diplômés qui sont entrés directement sur le marché du travail après l'obtention de la licence STAPS (trajectoire III), de dix-huit mois pour les étudiants qui ont poursuivi leurs études une année supplémentaire (2016/2017) avant de chercher à s'insérer (trajectoire PII), et de six mois seulement pour les étudiants qui ont poursuivi leurs études deux années supplémentaires (2016/2017 et 2017/2018) et qui sont sur le marché du travail au moment de l'enquête (trajectoire PPI). Au 1^{er} décembre 2017, l'ancienneté est de dix-huit mois pour les diplômés de la trajectoire III et de six mois pour ceux de la trajectoire PII.

Les taux d'insertion des diplômés entrés directement sur le marché du travail (trajectoire III, 14 % de l'échantillon) après l'obtention de la licence STAPS s'élèvent à 87 % à dix-huit mois et à 92 % à trente mois (Figure 6). Ces chiffres masquent des réalités assez contrastées selon les mentions. Par exemple, les taux d'insertion des diplômés des mentions « Éducation et motricité » (EM, 94 %) et « Entraînement sportif » (ES, 91 %) plafonnent dès dix-huit mois d'ancienneté sur le marché du travail, les taux d'insertion diminuant ensuite légèrement à trente. Dans les autres mentions, s'insérer durablement sur le marché du travail prend un peu plus de temps, particulièrement dans la mention « Management du sport » (MS) qui enregistre la plus forte progression entre les deux dates d'observation faisant de cette mention à la fois celle la moins bien placée à dix-huit mois et la mieux placée à trente.

Les jeunes ayant continué leurs études une année supplémentaire après leur licence (trajectoire PII) profitent d'un taux d'insertion à dix-huit mois en moyenne légèrement supérieur (+1 point par rapport à la trajectoire III). Toutefois, ce constat ne

FIGURE 6 - Taux d'insertion professionnelle des diplômés de licence STAPS selon la trajectoire empruntée

	décembre 2017		décembre 2018		
	PII	III	PPI	PII	III
EM	83 %	94 %	91 %	89 %	94 %
APAS	84 %	86 %	84 %	88 %	91 %
ES	89 %	91 %	89 %	89 %	90 %
ERGO	ns	ns	ns	ns	ns
MS	89 %	78 %	71 %	85 %	94 %
Ensemble	87 %	87 %	85 %	88 %	92 %

Modalité non-reproduite : mention inconnue de la licence.

Sigles trajectoires : PPI poursuite d'études de deux années immédiatement après le diplôme de licence, PII poursuite d'études d'une seule année immédiatement après le diplôme de licence, III pas de poursuite ou de reprise d'études durant les trois années suivant le diplôme de licence.

Champ : 2 274 répondants des trajectoires III, PII ou PPI sur le marché du travail au 1^{er} décembre 2018 représentatifs de 3 581 diplômés de licence STAPS dans le champ de l'enquête.

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à trente mois des diplômés de licence STAPS en 2016.

vaut pas pour les mentions « Éducation et motricité » (EM, 89 %) et « Entraînement sportif » (ES, 89 %). À l'instar des diplômés de la trajectoire d'insertion immédiate, le taux d'insertion plafonne après seulement six mois d'ancienneté sur le marché du travail pour les mentions « Management du sport » et « Entraînement sportif ». En revanche, les écarts sur les taux d'insertion entre les différentes mentions sont nettement moindres que pour les diplômés entrés directement sur le marché du travail à l'issue de la licence.

La poursuite des études après la licence permet d'améliorer la qualité des emplois occupés...

Le niveau des taux d'insertion ne présage toutefois en rien de la qualité des emplois occupés et la question des conditions dans l'emploi des diplômés se pose. Pour y répondre, trois indicateurs permettent de qualifier les conditions dans l'emploi en termes de durabilité, de quotité et de niveau de qualification : le taux d'emploi stable, le taux d'emploi à temps plein et le taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires.

Les conditions dans l'emploi s'améliorent avec l'ancienneté sur le marché du travail et le nombre d'années d'études post-licence. Les diplômés de licence STAPS entrés immédiatement sur le marché du travail (trajectoire III) bénéficient globalement des conditions d'emploi les moins favorables bien qu'en nette progression entre dix-huit et trente mois (Figure 7). Au moment de l'enquête, seuls 6 emplois sur 10 sont stabilisés et 1 sur 2 est de niveau cadre ou professions intermédiaires. En outre, plus d'un diplômé sur cinq travaille à temps partiel.

Les diplômés de licence STAPS ayant continué leurs études une année supplémentaire (trajectoire PII) bénéficient de conditions dans l'emploi un peu plus favorables après dix-huit mois d'ancienneté sur le marché du travail. Même si elle ne confère pas un diplôme de niveau supérieur aux diplômés de la trajectoire PII, cette année d'études supplémentaire se révèle bénéfique sur la qualité des emplois occupés, + 11 points d'emploi stable (à 53 %) par rapport aux diplômés entrés directement sur le marché du travail et respectivement, +6 points d'emploi à temps plein (73 %) et de niveau cadre ou professions intermédiaires (51 %).

Les diplômés ayant poursuivi deux années consécutives immédiatement après la licence STAPS (trajectoire PPI) connaissent de bien meilleures conditions dans l'emploi. Après seulement six mois d'ancienneté sur le marché du travail, ils occupent plus fréquemment des emplois stables (+ 18 points), des emplois de cadre ou de professions intermédiaires (+ 24 points) ou des emplois à temps plein (+ 20 points) que les étudiants n'ayant continué leurs études qu'une année supplémentaire (trajectoire PII). Surtout, la part des temps pleins et le niveau de qualification des emplois sont supérieurs à ceux observés à trente mois pour les diplômés entrés directement sur le marché du travail après la licence. Ces écarts importants sont logiquement liés à la forte proportion de diplômés de master parmi les étudiants ayant effectué ces deux années d'études après la licence de STAPS : le niveau de diplôme master assure une meilleure intégration sur le marché du travail que le seul niveau licence.

Ces conditions d'accès au marché du travail bien qu'hétérogènes suivant la mention et la trajectoire de poursuite d'études révèlent la spécificité de l'insertion après des études en STAPS. Les diplômés ont certes une insertion plutôt rapide mais la part de la multi-activité est relativement importante et les périodes de recherche d'emploi fréquentes, même pour ceux qui ont déjà un emploi. Au total, toutes mentions et trajectoires confondues, 14 % des diplômés sur le marché du travail au 1^{er} décembre 2018 occupent plusieurs emplois trente mois après l'obtention de la licence STAPS. Par ailleurs, 25 % des diplômés recherchent un autre emploi en parallèle. Les raisons de cette spécificité de l'insertion professionnelle en STAPS sont liées aux caractéristiques du marché du travail dans le domaine du sport et de l'animation : part

FIGURE 7 - Évolution des conditions dans l'emploi des diplômés de licence STAPS selon la trajectoire et l'ancienneté sur le marché du travail

	À 6 mois			À 18 mois			À 30 mois		
	Taux d'emploi stable*	Taux d'emploi à temps plein	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	Taux d'emploi stable*	Taux d'emploi à temps plein	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	Taux d'emploi stable*	Taux d'emploi à temps plein	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires
III	-	-	-	43 %	67 %	45 %	60 %	77 %	51 %
PII	39 %	57 %	42 %	53 %	73 %	51 %	-	-	-
PPI	57 %	77 %	66 %	-	-	-	-	-	-

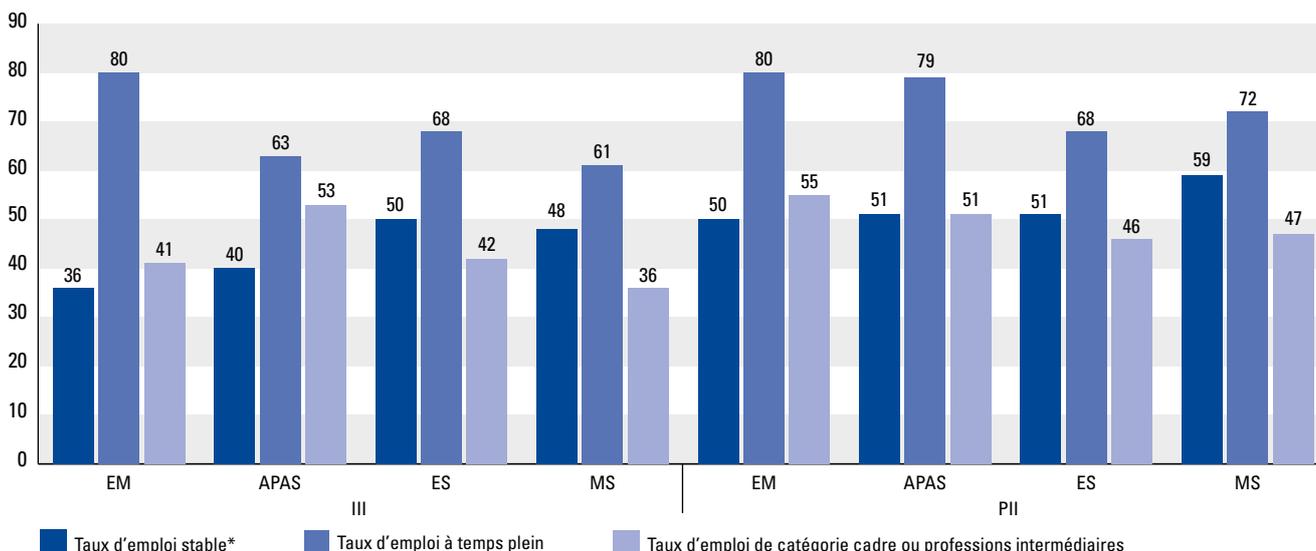
Sigles trajectoires : PPI poursuite d'études de deux années immédiatement après le diplôme de licence, PII poursuite d'études d'une seule année immédiatement après le diplôme de licence, III pas de poursuite ou de reprise d'études durant les trois années suivant le diplôme de licence.

*Emploi stable : contrat en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant

Champ : 1 988 répondants des trajectoires III, PII ou PPI en emploi au 1^{er} décembre 2018 représentatifs de 3 123 diplômés de licence STAPS dans le champ de l'enquête.

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à trente mois des diplômés de licence STAPS en 2016.

FIGURE 8 - Comparaison des conditions d'emploi à dix-huit mois entre les trajectoires III et PII (en %)



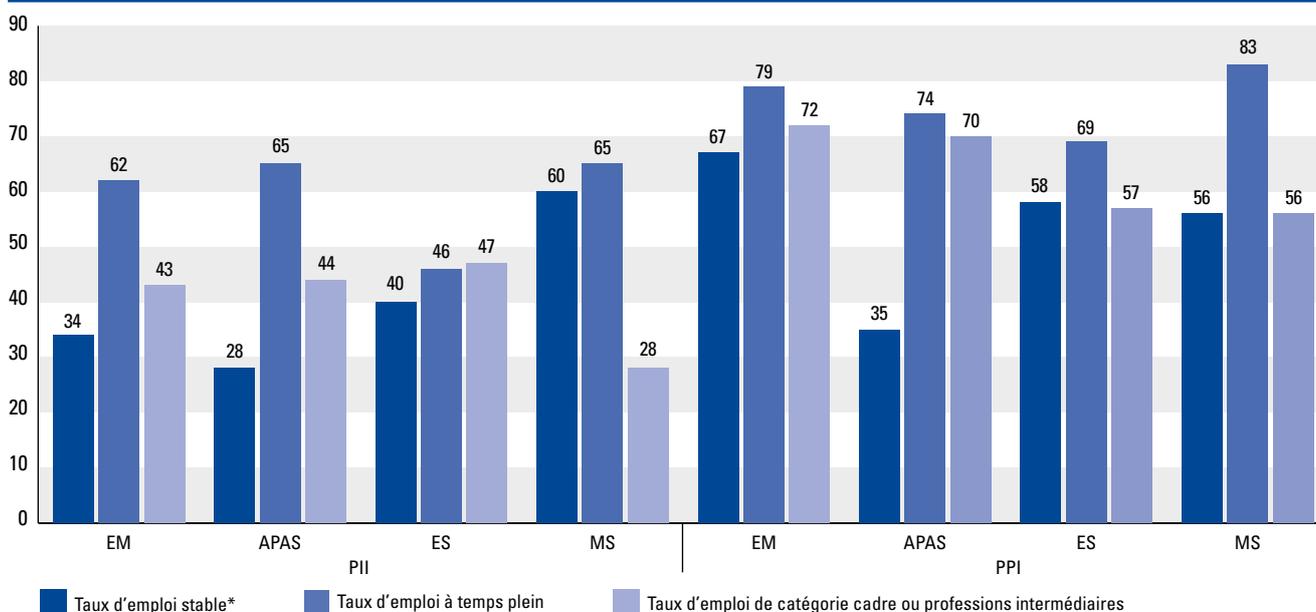
Modalités non-reproduites : mention inconnue de la licence, ergonomie du sport et performance (ERGO).

Sigles trajectoires : PII poursuite d'études d'une seule année immédiatement après le diplôme de licence, III pas de poursuite ou de reprise d'études durant les trois années suivant le diplôme de licence.

Champ : 862 répondants des trajectoires III ou PII en emploi après dix-huit mois d'ancienneté sur le marché du travail, représentatifs de 1370 diplômés de licence STAPS dans le champ de l'enquête.

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à trente mois des diplômés de licence STAPS en 2016.

FIGURE 9 - Comparaison des conditions d'emploi à six mois entre les trajectoires PII et PPI (en %)



Modalités non-reproduites : mention inconnue de la licence, ergonomie du sport et performance (ERGO).

Sigles trajectoires : PPI poursuite d'études de deux années immédiatement après le diplôme de licence, PII poursuite d'études d'une seule année immédiatement après le diplôme de licence.

Champ : 1 396 répondants des trajectoires PII ou PPI en emploi après 6 mois d'ancienneté sur le marché du travail, représentatifs de 2 166 diplômés de licence STAPS dans le champ de l'enquête.

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à trente mois des diplômés de licence STAPS en 2016.

importante du secteur associatif, forte proportion d'offres d'emploi à temps partiel et/ou à durée déterminée, etc.

... pour les diplômés de chacune des mentions de licence STAPS mais de manière inégale

Si la poursuite d'études après la licence STAPS tend à améliorer les conditions dans l'emploi des diplômés, le bénéfice de la poursuite d'études peut varier fortement

selon la mention en licence et/ou la trajectoire de poursuite d'études. (Figure 8). À dix-huit mois, le bénéfice d'une année de poursuite d'études après la licence apparaît ainsi limité pour les diplômés de la mention « Entraînement sportif » (ES) puisque seul le niveau de qualification des emplois est en moyenne supérieur (+4 points). À l'inverse dans la mention « Management du sport », les trois indicateurs gagnent chacun une dizaine de points de pourcentage. Comme évoqué précédemment, les conditions dans l'emploi sont nettement plus

favorables après une trajectoire de poursuite d'études de deux années consécutivement à l'obtention de la licence STAPS. À six mois (Figure 9), la plus-value sur le marché du travail d'une poursuite d'études pendant deux années plutôt qu'une seule est cette fois-ci bien plus nette pour les diplômés de la mention « Entraînement sportif » (58 % d'emploi stable et 57 % d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires contre respectivement 40 % et 47 % dans la trajectoire PPI). C'est toutefois dans la mention « Éducation et motricité » que l'amélioration

FIGURE 10 - Niveaux de rémunération médian des diplômés de licence STAPS selon la trajectoire de poursuite d'études et la mention (euros net mensuel)

	III			PII			PPI
	À 18 mois	À 30 mois	Évolution	À 6 mois	À 18 mois	Évolution	À 6 mois
Ensemble	1 300	1 480	14 %	1 210	1 450	20 %	1 610
EM	1 350	1 665	23 %	1 300	1 500	15 %	1 700
APAS	1 240	1 400	13 %	1 280	1 450	13 %	1 500
ES	1 315	1 500	14 %	1 150	1 370	19 %	1 480
ERGO	ns	ns	-	ns	ns	-	ns
MS	1 300	1 500	15 %	1 300	1 530	18 %	1 590

Modalité non-reproduite : mention inconnue de la licence.

Sigles trajectoires : PPI poursuite d'études de deux années immédiatement après le diplôme de licence, PII poursuite d'études d'une seule année immédiatement après le diplôme de licence, III pas de poursuite ou de reprise d'études durant les trois années suivant le diplôme de licence.

Champ : 1 166 répondants des trajectoires III, PII ou PPI, en emploi à temps plein au 1^{er} décembre 2018, ayant renseigné leur salaire, représentatifs de 1 829 diplômés de licence STAPS dans le champ de l'enquête.

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à trente mois des diplômés de licence STAPS en 2016.

des conditions d'emploi est la plus significative : le taux d'emploi stable à six mois des diplômés est presque le double de celui des diplômés n'ayant poursuivi qu'une seule année (67 % contre 34 %). En plus d'une insertion plus durable, le niveau de qualification des emplois à six mois est également nettement plus élevé (+28 points sur le taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires).

Les rémunérations obtenues suivent aussi une dynamique liée à l'ancienneté sur le marché du travail et à la poursuite d'études

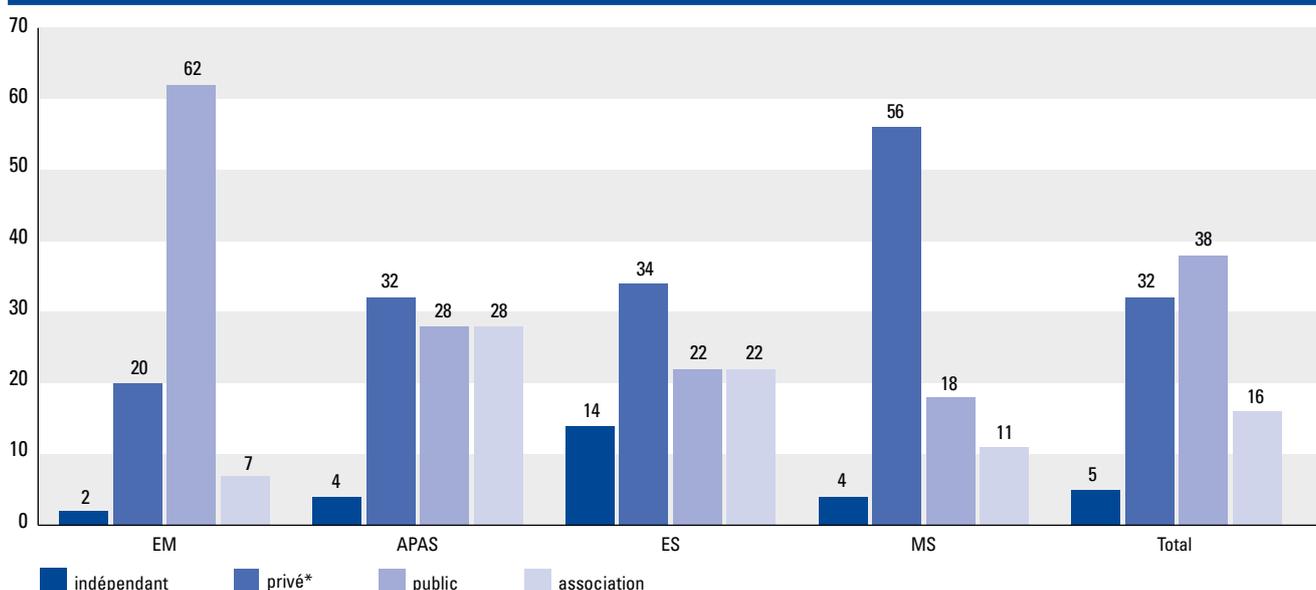
À l'instar des indicateurs précédents, les niveaux de rémunération à la date de l'enquête augmentent avec le nombre d'années

de poursuite d'études après la licence STAPS (Figure 10). À cette date et bien que sur le marché du travail depuis trente mois, les diplômés issus de la trajectoire III perçoivent une rémunération moindre que ceux issus de la trajectoire PPI qui n'ont que six mois d'ancienneté (1 480 euros contre 1 610 euros nets mensuels médians). À dix-huit mois, le niveau de rémunération des diplômés qui ont poursuivi une seule année est lui aussi nettement supérieur à celui des diplômés qui se sont insérés directement après la licence, mais reste très en-deçà du niveau de rémunération à six mois des diplômés de la trajectoire PPI. Si la progression des rémunérations est plutôt importante entre les deux dates d'observation quelle que soit la trajectoire de poursuite, une année d'ancienneté supplémentaire rapporte un peu plus aux diplômés qui ont

poursuivi leurs études (+20 % en médiane contre +14 % pour la trajectoire III).

Suivant la mention de la licence STAPS, les débouchés professionnels sont variables et ces différences se traduisent sur le type d'employeur principal à la date de l'enquête (Figure 11). Les diplômés de la mention « Éducation et motricité » sont majoritairement employés dans le secteur public (62 %), il s'agit en effet de la mention plébiscitée par les diplômés souhaitant s'orienter vers les métiers de l'enseignement. À l'inverse, le secteur privé est le principal pourvoyeur des emplois des diplômés de la mention « Management du sport » (56 %), plus particulièrement les entreprises privées. La mention « Entraînement sportif » se distingue par la proportion relativement élevée de diplômés à leur compte (14 %). Cela s'explique notamment par la nature même de cette mention

FIGURE 11 - Comparaison des types d'employeur des diplômés en emploi au 1^{er} décembre 2018 selon la mention de licence STAPS (en %)



Modalités non-reproduites : mention inconnue de la licence, ergonomie du sport et performance (ERGO).

*Les employeurs privés regroupent les entreprises privées, les entreprises publiques et les employeurs indépendants ou exerçant une profession libérale.

Champ : 1 988 répondants issus des trajectoires III, PII ou PPI en emploi au 1^{er} décembre 2018 représentatifs de 3 123 diplômés de licence STAPS dans le champ de l'enquête. Il peut s'agir de diplômés occupant plusieurs emplois à la date du 1^{er} décembre 2018, si tel est le cas, les données concernent l'emploi principal.

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à trente mois des diplômés de licence STAPS en 2016.

visant à s'insérer dans les domaines de l'entraînement, de l'animation et de la préparation physique. Cette proportion importante d'indépendants explique également que le taux d'emploi à temps plein des diplômés de la mention « Entraînement sportif » soit moins élevé que dans les autres mentions. Dans cette mention mais également dans la mention « Activité physique adaptée et santé », le secteur public et le secteur associatif concurrencent fortement le secteur privé. Par exemple, plus de la moitié des diplômés de la mention « Activité physique adaptée et santé » exercent dans le secteur public ou le secteur associatif (respectivement 28 % des emplois). Leurs conditions d'emploi peuvent également s'en trouver

dégradées comparativement aux autres mentions de licence STAPS, principalement en ce qui concerne le taux d'emploi stable et les salaires perçus.

De par son caractère professionnalisant, la licence STAPS offre aux étudiants qui ne souhaitent pas continuer de nombreuses possibilités sur le marché du travail mais les conditions dans l'emploi à ce niveau de diplôme restent précaires (peu d'emplois stables, faibles niveaux de qualification des emplois et de rémunération, temps partiels fréquents, multi-activité). Même si ces conditions d'activité peuvent varier selon les mentions et peuvent correspondre à des choix assumés dans un secteur offrant nombre d'emplois saisonniers

et dans des associations employant le plus souvent à temps partiel, le fait de continuer ses études, surtout vers un master, offre logiquement des conditions d'embauche beaucoup plus favorables aux diplômés. Si la plus grande sélectivité introduite à l'entrée en master à partir de 2017 a conduit à des taux de réussite plus élevés en master, il restera à observer quelles en sont les conséquences, conjuguées pour certaines générations avec la crise sanitaire, sur les parcours de diplômés de licence et leur insertion sur le marché du travail.

**Boris Ménard, Justine Klipfel,
Lionel Bonnevalle, Ruben Pierrot,
MESRI-SIES**

Encadré : sources et méthodologie

En 2016, 7 690 diplômés ont obtenu une licence générale en STAPS à l'université.

Les résultats présentés sont issus d'une enquête exploratoire menée en collaboration et avec le soutien financier de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), et intégrée au dispositif d'enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université, déployé par le MESRI et les

universités publiques françaises de métropole et des DROM de décembre 2018 à avril 2019.

37 universités sur les 45 proposant une licence générale en STAPS ont participé à cette enquête, qui a été conduite auprès de 6 299 jeunes ayant obtenu en 2016 un diplôme de premier cycle en STAPS. L'enquête porte sur les parcours d'études à l'issue de la licence générale et sur la situation vis-à-vis du mar-

ché du travail à dix-huit et trente mois après l'obtention de leur diplôme. 3 983 diplômés ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 63,2 %.

Les données ont ensuite été redressées et pondérées afin de s'assurer de la représentativité de l'échantillon et donc, des résultats présentés.

Pour en savoir plus

- Dietsch, B. (2021), « Quel est le profil et le parcours d'insertion professionnelle des licenciés (bac + 3) de STAPS ? », *Fiches Repères*, INJEP, à paraître.
- Bonnevalle, L., Razafindratsima, N., (2020), « Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2019 », *Note Flash* n° 22, MESRI-SIES
- Bonnevalle, L., Razafindratsima, N., (2021), « Parcours et réussite en master à l'université : les résultats de la session 2019 », *Note Flash* n° 4, MESRI-SIES
- Hérault, D., Vanderschelden, M., (2001), « Les Sciences et techniques des activités sportives (STAPS) », *NI* 01-39.
- Janet, L., (2003), « La production du corps sportif », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 115(2), 229-254.
- Maetz, I., (2017), « Parcours et réussite en licence et en PACES : les résultats de la session 2016 », *Note Flash* n° 18, MESRI-SIES
- Razafindratsima, N., (2018), « Parcours et réussite en licence et en PACES : les résultats de la session 2017 », *Note Flash* n° 21, MESRI-SIES
- Razafindratsima, N., (2019), « Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2018 », *Note Flash* n° 26, MESRI-SIES.
- Razafindratsima, N., (2020), « Parcours et réussite en master à l'université : les résultats de la session 2018 », *Note Flash* n° 4, MESRI-SIES